

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Service Eau, Biodiversité et Développement Durable

Unité Gestion Quantitative de l'Eau

Référence : EBDD/GQE

Affaire suivie par : Lilia MZALI
lilia.mzali@charente-maritime.gouv.fr
Tél 05 16 49 62 51 – Fax : 05 16 49 64 00

La Rochelle,

Date : 30 Juillet 2019

Objet : Cellule de vigilance

Lieu : Préfecture 17

Relevé de décisions

La liste des personnes présentes est annexée au présent relevé de décisions.

Monsieur le Secrétaire Général introduit la réunion en précisant qu'une nouvelle cellule de vigilance sera programmée le mardi 6 août à 9h00.

Il est proposé d'aborder successivement l'état des captages AEP, l'état des milieux au regard de la campagne terrain conduite par l'AFB, les éléments météo puis l'état des restrictions et des indicateurs avant d'ouvrir le débat.

Présentations (disponibles en ligne sur le site de la préfecture):

M. Le Rallier, ARS, présente la situation des captages d'eau potable. Les pluies enregistrées le WE dernier n'ont eu qu'un impact très limité sur les niveaux des nappes. On observe juste une « pause » dans la baisse piézométrique à l'exception de l'Aunis où la baisse se poursuit. Par contre les consommations sur le réseau ont fortement diminué.

La remontée observée sur le captage de Bouil de Chambon à Trizay (Arnoult) est liée à un arrêt de pompage (problème technique). Sur le captage de Bois Boulard (Aunis), on observe presque un mois de décalage sur la baisse piézométrique qui est très prononcée.

Les secteurs stratégiques sur lesquels il convient d'être particulièrement vigilant au regard des tendances observées sont les secteurs des captages de l'Aunis, du réseau littoral (Bouil de Chambon, Lucérat, usine sud Charente) et du fleuve Charente.

L'ARS recommande que l'on maintienne le niveau de restriction en place afin d'en mesurer réellement les impacts. Il convient de rester très vigilant au regard des marées attendues ce WE mais également fin août. Il est rappelé que les activités économiques reprennent en septembre sur le réseau de la CDA de la Rochelle et qu'il convient donc de se projeter au-delà du 15 août pour la préservation des ressources pour l'AEP.

Erick Broussad, AFB présente les résultats de la campagne ONDE conduite sur les milieux les 24 et 25 juillet. Un focus est réalisé sur chaque bassin. Globalement, le suivi montre un état très dégradé des milieux avec de nombreux assècs, surtout des affluents ; état qualifié de moins favorable qu'en 2017 à la même période. Le Curé est très dégradé, de même que les affluents sur la Boutonne (comme la Trézence) ou la Seugne. Sur la Seudre le point amont est en assèc depuis plusieurs semaines, sur l'Arnoult le point de la Clisse est en rupture, ce qui est assez inhabituel (alors que l'indicateur de gestion est toujours hors alerte) et l'Antenne se maintient un peu, même si les affluents commencent également à « décrocher ».

M. Broussard demande qu'à minima le niveau de restriction actuel soit maintenu de façon à ralentir la dégradation.

Lilia Mzali, DDTM présente les prévisions météorologiques qui ne laissent pas entrevoir de pluies significatives sur la semaine à venir. Les indicateurs de gestion sont présentés sur chaque bassin. Les indicateurs de débit montrent une hausse liée à la pluviométrie du WE (de 25 à 35 mm sur le département) ; hausse qui risque d'être très temporaire. Par contre, les indicateurs piézométriques ne montrent pas de rupture dans les vidanges de nappe amorcées. Il est également rappelé que l'impact des restrictions n'a pas pu vraiment être mesuré, les nuits d'interdiction ayant été concomitantes avec les pluies. Un point est également présenté sur les surfaces en cultures dérogoires.

Résumé des échanges et des positions :

M. Picaud, M. Demarcq, NE 17/SOS Rivière : Comme lors de la précédente cellule de vigilance, il est déploré que l'irrigation soit toujours en route alors qu'il y a de nombreux assecs sur les milieux. M. Picaud souligne que les arrêtés de restriction ont été pris avec 10 jours de retard pour les bassins Curé et Mignon pour l'alerte renforcée. Une problématique est soulevée sur la gestion des marais de l'Aunis qui se vident. Il est reproché que le bassin Gères-Devisé ne soit pas vraiment géré. M. Picaud appelle à ce que ce bassin soit étudié. Il demande également qu'une analyse soit faite sur les volumes consommés à la semaine ou à la quinzaine afin d'apprécier l'impact des mesures de restriction sur les milieux. Sur la Boutonne, M. Demarcq souligne que l'indicateur de gestion est en amont du département et que les seuils devraient être revus. Les associations demandent à ce que le problème de fond des indicateurs soit examiné (en projet de territoire ou autre instance) afin de les mettre en adéquation avec la protection des milieux. Elles appellent également à ce qu'une réelle gestion des zones humides soit conduite, de façon à maintenir les niveaux et les volumes d'eaux pour préserver un système fonctionnel. La baisse des niveaux dans les marais de l'Aunis, pour semer les maïs, n'est pas compatible avec la préservation de la zone humide.

Il est demandé quel volume représentent les cultures dérogoires qui peuvent être irriguées en coupure. Il est précisé qu'il conviendrait d'anticiper sur la gestion des cultures dérogoires pour « réserver » le volume nécessaire et ne pas irriguer après la coupure.

M. Brichet, FDAAPPMA souligne que la situation est catastrophique pour les milieux avec 150 km d'assecs, soit une situation qui se rapproche d'un mois de septembre. Les quelques mm tombés ne bénéficient pas au milieu. Les mesures de gestion ne sont pas assez anticipées, il faudrait mettre en place des mesures au début du printemps. La gestion dans les marais de l'Aunis n'est pas satisfaisante. Le volet qualité n'est pas abordé, il reste très préoccupant.

Jean-Eudes Du Peuty, EPMP, précise que sur le Mignon des mesures ont été prises par l'EPMP dès le 28 juin et au 15 juillet sur le Curé. Les arrêtés intervenus le 22 juillet sur le Curé et le 29 juillet sur le Mignon respectent les arrêtés cadre qui prévoient une mise en application des mesures de restriction le lundi.

Cédric Tranquart, OUGC Saintonge, souligne que les pluies ont permis un arrêt d'irrigation. Il est proposé, pour la semaine à venir, de décaler les nuits d'interdiction sur Charente-aval pour anticiper la marée (interdiction du vendredi au dimanche matin). Il est demandé que les mesures soient allégées sur le bassin Fleuve côtiers où les enjeux sont moins importants, sachant que l'alerte n'est pas franchie. Il est rappelé, en ce qui concerne les cultures dérogoires, que les volumes sont donnés pour toute la campagne et ne représentent pas le volume réellement prélevé après la coupure.

Eric Lentier, CDA de la Rochelle, rappelle la période sensible des grandes marées avec le risque de remontée du bouchon vaseux ; risque qui existe quand on observe des débits sous le DOE. Des grandes marées sont prévues ce WE mais également fin août. Il est également rappelé que la reprise des activités économiques, en septembre, demande à disposer d'une ressource suffisante. Il y a également un risque de rupture sur les captages de l'Aunis, il convient d'être particulièrement vigilant.

M. Perrin, Ville de la Rochelle, souligne que les indicateurs ne sont pas bons, car ils ne permettent pas de maintenir les milieux en bon état et de préserver l'usage prioritaire qu'est l'AEP. Il souligne que l'état des milieux est catastrophique. La hiérarchie de la loi sur l'eau n'est pas respectée. Il souligne également la gestion de la cuvette de Nuaille, et les enjeux qui pèsent sur le

fleuve Charente en automne pour le secteur de la ville de la Rochelle. Les mesures mises en place ne tiennent pas compte du changement climatique. Si l'on ajoute la problématique. « phytosanitaire », il se montre inquiet pour l'avenir.

M. Seguin, Aquanide17, souligne le caractère essentiel de l'irrigation pour le maintien des exploitations et notamment des élevages (fourrage en autoconsommation). Il s'interroge sur le modèle à retenir sur le département et sur l'avenir de l'agriculture.

M. Ribreau, ASA Aunis, aborde l'enjeu des réserves, destinées à apporter des solutions aux problèmes structurels.

M. le Secrétaire Général, après avoir entendu les différentes expressions, précise qu'il ne s'agit pas, dans ce cadre, de régler les problèmes structurels de fond, même si ces aspects méritent en effet d'être posés. Il demande à Christophe Manson, directeur adjoint de la DDTM, de proposer les mesures pour cette semaine.

Christophe Manson, DDTM propose de reconduire le niveau de restriction à l'identique, sauf sur Fleuves Côtiers où la période d'interdiction peut en effet être réduite à 10h00 – 18h00. Les nuits d'interdiction seront décalées sur Charente aval pour mieux encadrer la marée. Il est précisé que l'effet des pluies n'est que très temporaire et qu'il convient de rester vigilant. Il convient d'observer l'évolution de la situation sur cette semaine, de façon à voir s'il faut renforcer les mesures.

Christophe Chastaing, UNIMA demande à ce que les nuits d'interdiction pour les sous bassins Marais Sud et Marais nord de Rochefort soient posées du vendredi au samedi et du mardi au mercredi, pour des questions de meilleure gestion hydraulique des marais.

Le Secrétaire Général de la Préfecture,

**Pour le Préfet
Le Secrétaire Général**



Pierre-Emmanuel PORTHERET